

Procès-Verbal

de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi onze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 septembre s'est réuni à la mairie d'Isles sur Suipe, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guy RIFFE, maire.

Etaient présent(e)s : Monsieur AUBIAT Benjamin, Monsieur AUGUSTE Daniel, Monsieur CHATRIOT Hervé, Monsieur CORDELIER Sylvain, Monsieur DAUPHINOT Laurent, Madame HAULIN Aurore, Monsieur LECOMTE Sébastien , Madame LEPART Isabelle Madame RAMOS Sonia, Monsieur RIFFE Guy, Madame TRIBUT Cindie, Madame VINCENT Céline.

Etait absent excusé : Monsieur HIRZEL William

Secrétaire : Monsieur LECOMTE Sébastien

Le compte-rendu et les délibérations du Conseil Municipal du mercredi 19 juin 2024 sont lus et approuvés à l'unanimité par les membres présents.

N° 748– 11 septembre 2024
URBANISME

1- Déclarations préalables

1-1 : 25 route de Rethel

Remplacement de la véranda côté jardin

1-2 : 25 rue du Lt Fernand Guillaume

Abri de jardin

1-3 : 3 route de Warmeriville

Construction d'un mur côté Est en limite de propriété

2- Permis de construire

2-1 : 10 rue de la Procession

Transformation d'un garage en pièce d'habitation et agrandissement

2-2 : 86 route de Reims

Création d'une avancée pour déplacer la porte d'entrée

2-3 : Zone du Val des Bois Sud – parcelle ZL 267 et ZL 269

Construction d'une plate-forme logistique

2-4 : Zone du Val des Bois Sud – parcelle ZL 266 – ZL 268 et ZO 73

Construction d'une plate-forme logistique

N°749 – 11 septembre 2024
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS
CUGR

1/Lutte contre les déchets abandonnés

L'éco-organisme CITEO, en charge de la responsabilité élargie des producteurs sur les emballages, propose aux collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés une convention leur permettant une prise en charge des coûts liés au nettoyage et à la réduction de ces déchets abandonnés sur l'espace public, sous la forme de soutiens financiers, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, reconductible pour une durée de 3 ans.

CITEO favorise le groupement de communes dans le cadre de cette convention de soutien avec la désignation d'une collectivité Responsable. La gestion de ce Groupement de Communes est formalisée par une Convention type de Groupement associée à la convention de soutien.

CITEO a confirmé que la Communauté urbaine du Grand Reims peut adhérer à cette convention de soutien au titre de ses compétences dans les domaines de la création, les investissements, l'entretien et le fonctionnement d'équipements touristiques, la propreté sur les voiries d'intérêt communautaire et l'aménagement et l'entretien de la coulée verte,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- Désigner la Communauté urbaine du Grand Reims comme responsable du groupement de communes pour adhérer et signer la convention de soutien avec CITEO dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés diffus sur l'espace public,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type de groupement associée à la convention de soutien, désignant le Grand Reims responsable du Groupement,
- Renoncer à solliciter un soutien auprès de CITEO, au titre de la commune, pendant la durée de la convention de groupement,

Une délibération est prise (2024-06-01)

2/Fond de soutien aux investissements communaux par la CUGR

Nous pouvons obtenir un fond de soutien pour le projet de construction de notre salle de conseil et la restructuration du secrétariat. Un dossier est à constituer.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier.

Une délibération est prise (2024-06-02)

3/ Avis sur la mise en compatibilité du PLU

Afin de pouvoir accueillir la société ARGAN (projet de messagerie) sur la zone sohette-nord située sur la commune de Isles-sur-Suipe, une procédure de mise en compatibilité de notre PLU a été demandé par la commune de Isles-sur-Suipe.

Une enquête publique a eu lieu du 1^{er} juillet au 16 juillet 2024. Monsieur le Commissaire Enquêteur, constatant l'absence de remarques a émis un avis favorable assorti de recommandations d'adaptations mineurs du règlement écrit du PLU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité n°2 du PLU d'Isles-sur-Suipe.

Une délibération est prise (2024-06-03)

N°750– 11 septembre 2024
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

1/ Participation aux activités du 14 juillet.

Nous attribuons aux associations participantes aux activités du 14 juillet une subvention exceptionnelle.

Nous avons omis de verser les subventions votées en 2023 et les cumulerons avec celles de 2024 lors du prochain versement.

A l'unanimité des membres présents, une délibération est prise (2024-06-04)

2/ Subvention pour l'organisation de la brocante du 9 mai 2024

La commune verse à l'association « Isles anim' » le montant des droits de place qu'elle perçoit soit 3 690 euros.

A l'unanimité des membres présents, une délibération est prise (2024-06-05)

3/ Subvention à l'association des parents d'élèves de l'école du Val des Bois

Certains enfants de notre commune fréquentent cette école et leurs parents sont engagés dans l'association des parents d'élèves.

Cette association projette d'acheter un jeu pour les enfants de cette école. Exceptionnellement, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une aide exceptionnelle de 250,00 euros.

Une délibération est prise (2024-06-06)

N°751 – 11 septembre 2024
**MISSION D'ETUDE POUR REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE LA SALLE
POLYVALENTE**

Nous réfléchissons depuis plusieurs années, à la mise en œuvre de travaux pour diminuer la consommation d'énergie de notre salle polyvalente.

Cette salle est très utilisée pendant la période de septembre à juin, période où les jours sont plus courts, les températures plus basses, le temps plus pluvieux que durant l'été.

Notre toiture, ancienne mérite une rénovation.

Notre isolation par le plafond n'est pas très efficace et date de 1980, l'éclairage historique (1980) est énergivore. Le pignon Nord est faiblement isolé.

Les fenêtres sont également de 1980, avec une faible performance d'isolation.

Nous pouvons améliorer tous ces points.

Monsieur le Maire propose que nous confiions une mission d'étude pour améliorer l'ensemble.

Cette mission comporterait :

- un relevé avant-projet
- L'étude et le chiffrage des travaux à réaliser
- Le descriptif des travaux pour dépôt des dossiers de demandes de subventions et consultation d'entreprise

L'objectif est de faire des demandes de subventions début 2025 pour une réalisation de travaux à partir de fin 2025.

A l'unanimité, les membres présents du Conseil Municipal valident cet objectif.

Un budget de 4 000 euros sera inscrit au budget supplémentaire pour cette mission, s'ajoutant aux 2 000 euros inscrits au budget primitif. Une délibération est prise (2024-06-07)

N°752 – 11 septembre 2024
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Monsieur le Maire distribue les documents du projet de budget, étudié par la commission des finances réunie le 28 août à 20 heures 30 et les commente.

Les recettes de fonctionnement, compte tenu du report de l'année 2023 s'élèvent à 159 910,51 euros.
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 159 910,51 euros dont 105 000 euros de virement à la section d'investissement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 269 000 euros dont 110 567,91 de report des années antérieures.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 269 000 euros dont 160 000 euros de report de restes à réaliser de 2023.

Le budget est en équilibre.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le projet présenté. Une délibération est prise (2024-06-08).

N°753– 11 septembre 2024
INFORMATIONS

1/ certificat administratif

Un certificat administratif a été établi pour transférer la somme de 2 000 euros du compte 2131 opération 10039 au compte 2157 opération 10039.

2/ Travaux

Des travaux de rénovation de la couche de roulement de la voie lente de l'autoroute A34, sens Reims-Rethel depuis l'échangeur 22 vers Tagnon, seront entrepris à partir du 14 octobre 2024.

3/ Avis du Comité Régional de l'Energie du Grand Est

Dans le département de la Marne, les objectifs sont atteints (ou presque). Il convient que les communes n'ayant pas délibéré, le fassent avant le 30 novembre 2024 (11 mois après la date initialement prévue). Notre commune a délibéré dans le délai prévu et sa délibération est bien conforme

4/ Réunion CCAS

Il se réunira le mercredi 2 octobre 2024 à 20h30.

N°754 – 11 SEPTEMBRE 2024
QUESTIONS DIVERSES

1/ Herbes sur les trottoirs

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales – article, L 2122-28, Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des trottoirs est à la charge des riverains.

Un rappel sera fait dans le « Isles s'informe »

2/ Herbes dans le cimetière

Nous déplorons tous que certaines familles n'entretiennent plus les tombes où reposent leurs ancêtres. Bien souvent, les familles ne résident plus dans la commune et les descendants ont oublié l'existence de ces tombes.

C'est pourquoi, nous avons engagé une démarche de reprise de concession, ce qui demande beaucoup de temps malgré la simplification des démarches, promulguée récemment.

La commune n'a pas en charge l'entretien des tombes, elle entretient les allées. L'utilisation de produits non respectueux de l'environnement étant interdit, la végétalisation des allées est l'objectif retenu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h05.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 16 octobre 2024 à 20h30